

# CARNET D'UN MÉDECIN DU TRAVAIL

Le blog d'un médecin du travail - <http://medecindutravail.canalblog.com>

## SENTINELLE, médecin du travail

Sur internet, de nombreux blogs médicaux racontent l'activité réelle des médecins ou bien le vécu de cette activité : certains généralistes, un cardiologue, un urgentiste, tout comme d'autres professionnels ont décidé d'écrire sur leur travail. Rendre publique son activité peut remplir plusieurs fonctions, on peut écrire pour soi, mais on écrit aussi pour être lu. De ce fait, ces sites sont un lieu d'échanges avec des internautes curieux ou inquiets, visiteurs occasionnels ou fidèles, une vitrine.

Lors de mes débuts comme médecin du travail, il existait un blog « carnet d'un inspecteur du travail », qui faisait partager les journées de travail d'un inspecteur du travail. Parmi les entreprises à visiter, le spectacle désastreux d'entreprises vétustes était même parfois étayé de photos. Des dialogues violents avec les employeurs, des salariés maltraités, des demi-journées à la « permanence » pour entendre le pire. Et cela m'a donné envie d'écrire, moi aussi, au fil de mes découvertes.

L'idée d'écrire pour mettre en lumière que ce métier n'est pas celui que la plupart des gens imaginent : du genre – le boulot pépère, des journées en camion à voir des gens en bonne santé qui n'ont besoin de rien, entre deux repas à s'esclaffer avec des patrons, et après on va au golf pour se détendre un peu. Ce métier de médecin du travail est mal connu et souvent décrié. C'est un métier que j'ai appris à connaître et à pratiquer avec des médecins passionnés et passionnants, grâce au soutien de qui, pour moi, rien ne serait possible.

J'ai donc décidé, à la manière de l'inspecteur du travail (dont le blog a été censuré), de mettre sur internet mes histoires de tous les jours, sans m'obliger à publier à un rythme convenu pour augmenter l'audience à tout prix. Le premier objectif est d'aider des internautes à comprendre un peu mieux notre métier, tel que je le pratique, moi. J'ai choisi un pseudonyme pour écrire : *Sentinelle*, en rapport avec ce qui fait partie de notre métier – être des sentinelles.

Un autre objectif est d'aider le lecteur à comprendre qu'à sa place à lui, il est aussi un acteur, et que le médecin qu'il a en

face de lui peut, parfois, l'aider. J'ai des courriers d'internautes auxquels je réponds toujours et je laisse les commentaires qui créent un débat même si je ne suis pas forcément d'accord. Je modère un peu, mais cette tribune vit et cela me donne envie de continuer.

J'écris donc depuis 2005, et j'ai reçu en janvier dernier un courrier d'une dame très inquiète, Marie-Christine, qui me consulte en ligne pour savoir comment faire avec sa situation. Je suis touchée de voir qu'elle décrit une situation que j'entends souvent dans mes consultations et dont je n'ai encore jamais parlé. Et pourtant quel imbroglio ! J'ai repris sa situation pour essayer de décrire le travail que je fais dans les cas de maintien dans l'emploi, ce travail que d'autres font aussi, d'ailleurs, et qui ne rentre pas dans « les cases » du « rapport annuel ». C'est pour cette raison que j'ai voulu mettre en évidence ce travail complexe et long. Je le transcris ici pour donner un exemple de ce qu'il m'intéresse d'écrire.

## LE MESSAGE DE MARIE-CHRISTINE

### TITRE : ARRÊT

*Madame,*

*Je suis en arrêt d'accident de travail, depuis le 9 février 2009, j'ai subi une opération du plateau tibial, on m'a mis une tige et boulons. Jeudi, j'ai été chez le médecin conseil de la sécu, celui ci malgré ma souffrance et une autre opération que je dois subir (enlèvement de la tige) m'oblige à reprendre le travail en temps partiel. Celle ci m'a fait savoir que je ne pouvais pas m'arrêter aussi longtemps, et qu'elle n'en avait rien à faire de mes douleurs pendant la consultation, elle m'a simplement mesuré mon tour de cuisses, les genoux les chevilles les pieds, c'est tout... pour elle je suis apte au travail. Je suis outrée, car je ne puis malgré ma volonté, m'agenouiller, m'accroupir, je ne monte que trois voir quatre marches, sinon je me fais aider, je marche doucement et boite, tout ça pour vous dire que je suis aide à domicile. Je me vois mal interpellé mes personnes aidées, pour qu'à*

leur tour en faire de même pour moi ! Mon arrêt va jusqu'au 28 février, le 22 du même mois le chirurgien va décider de la date à laquelle je vais être réopérée.

Madame, je viens donc vous demander de qui de ces quatre médecins est en droit de me dire de reprendre ce travail, jusqu'à maintenant seul le chirurgien m'a fait les arrêts. Est-ce le médecin de la sécurité sociale, le médecin de famille, le médecin du travail, le chirurgien ?

Dans l'attente, bien cordialement.

Marie-Christine

## L'ARTICLE DU BLOG BIDOUILLAGES DE TOUS LES JOURS

Chère Marie-Christine,

Merci de votre message qui me donne l'occasion de dévoiler une partie de notre travail en sous-marin. Je vous répondrais personnellement dans un mail très prochainement, mais je vais donc développer une partie de notre métier, du quotidien qui n'est ni de la visite en entreprise, ni des consultations. Je passe un temps non mesurable à régler des situations comme la vôtre. Avec dynamisme et délicatesse, on peut arriver à retrouver des situations vivables. Tout ce travail que nous faisons chaque jour pour parvenir à allier les contraintes du travail, celle des médecins conseils, celles des employeurs et celle de votre propre corps, relève de l'exploit et n'existe dans aucun compte-rendu. Pendant ce temps-là, on ne fait pas de fiche d'entreprise, ni de visites périodiques, ni de courrier, ni d'analyse des risques. On fait du « maintien dans l'emploi ». Tous les jours ou presque, les médecins du travail comme moi ont ce type de difficultés à résoudre, et c'est justement parce que nous sommes des médecins entre le travail et les employeurs d'une part, et les salariés, les médecins traitants, la santé, et les médecins conseils d'autre part, que nous sommes au cœur de ce dispositif. Ce travail minutieux, qui demande de la patience, de l'écoute, de la ténacité aussi, et qui passe souvent inaperçu, nous donne aussi parfois le plaisir de petites réussites.

Dans un cas comme le vôtre, il faut comprendre la logique des médecins conseils. Ils sont les conseillers de la caisse, ils ont des objectifs économiques pour réduire les arrêts de travail qui représentent un coût important pour la sécurité sociale. Pour eux, il ne s'agit pas de savoir si votre travail est possible avec votre état de santé, mais si vous ne pourriez pas reprendre pour coûter moins cher. Alors, comme votre genou a une taille normale, sur des critères parfaitement objectifs, votre état de santé à leurs yeux, ne justifie plus l'arrêt : la douleur est trop subjective, et si on laissait toutes les personnes qui ont mal quelque part en arrêt, ça ferait du monde. Non, on est sensé ravalier sa douleur, pas de chichis et hop au travail. La douleur, elle, n'est pas dans les critères de la maladie pour la sécu.

Dans le cas de votre genou, Marie-Christine, je vous conseille de filer vite fait chez votre médecin du travail en visite de pré-reprise. C'est une visite qui permet de lui expo-

ser la situation difficile dans laquelle vous êtes. Y aller le plus rapidement possible, cela permet de profiter des deux mois d'arrêt qu'il vous reste pour galoper pour trouver une solution. Et là, je vais vous expliquer ce que je fais tous les jours, quand je reçois quelqu'un comme vous.

D'abord, je fais le point avec le salarié sur sa santé, ce qui s'est passé, les médecins qu'il a consulté, l'évolution de sa maladie, le kiné, les douleurs, la vie quotidienne avec la maladie (cela me permet d'évaluer la gêne, par exemple si la personne ne peut même pas se laver toute seule). On fait le point sur le poste précédent, les espoirs de changement, les angoisses que représente la reprise, etc. Je laisse le salarié me raconter ce dont j'ai besoin pour l'aider, il me faut généralement au moins 40 minutes pour une pré-reprise !

Ensuite, je lui dis que je vais contacter les médecins qui se sont occupés de lui et j'essaie de le faire avec son accord devant lui pour qu'on puisse discuter en gagnant du temps : on fait une sorte de conversation à trois, ce qui augmente les chances de bien comprendre la situation et d'être en contact. Ensuite, nous convenons de nous revoir avec d'autres renseignements. Le salarié contacte son employeur pour parler reprise avec une gêne physique momentanée, pour savoir s'il accepterait un temps partiel.

Mon travail de fourmi commence, il faut coordonner la reprise dans des conditions correctes avec ce que je sais de la situation : contacter l'employeur pour lui parler de la reprise du salarié, lui demander ce qu'il va pouvoir organiser pour rendre les choses possibles, le temps que le salarié reprenne ses capacités. Ce n'est pas la partie la plus facile, il ya les employeurs qui peuvent organiser leur entreprise avec un peu de souplesse et d'autres non : un maçon qui n'a qu'un seul salarié aura plus de mal qu'une grosse boîte qui peut prévoir qu'un salarié soit momentanément moins productif. Il y a les employeurs esclavagistes qui veulent du salarié rentable, il ya des employeurs formidables qui font le travail eux-mêmes pour que le salarié ne soit pas trop surchargé à son retour. Il y a les employeurs qui grognent quand on les appelle mais qui arrivent très bien à se débrouiller après. Il y a les employeurs qui hurlent qu'ils veulent des salariés à 100%, il ya ceux qui sont d'accord pour un « demi-salarié » plutôt que rien du tout.

Cet appel, c'est un appel POKER. Des fois, je vais réussir à avoir des pistes dès le premier appel, des fois il me faudra de la ruse, de la patience, laisser les choses reposer parce qu'au-dessus de tout, les employeurs détestent prendre une décision par téléphone en URGENCE. Donc, je laisse la porte ouverte et je termine par un « je vous tiens au courant », pour garder contact.

Ensuite, j'appelle les médecins traitants pour savoir ce qu'ils en pensent, eux, de cette reprise, et je leur donne ce que je sais du travail pour qu'ils sachent que ça va être délicat. J'essaie de savoir s'ils ont fait des démarches (travailleur handicapé, invalidité...), j'essaie de savoir s'il reste des traitements en cours, une évolution possible de la maladie. Ils sont au cœur du traitement et du suivi, je n'y étais pas et surtout j'arrive à un moment M d'une histoire de santé, il

*faut que je comprenne bien où on en est. Je leur laisse mes coordonnées (mais c'est rare que ce soit eux qui me rappellent...).*

*Enfin, j'appelle le médecin conseil, pour savoir comment il a pris sa décision. Savoir s'il avait bien toutes les cartes en mains, parce qu'à ce stade, moi, j'en ai un paquet de cartes ! Et je lui explique que la situation va être difficile : côté travail, l'employeur n'est pas chaud, pas prêt, ou encore le travail est tellement difficile avec la maladie que cela risque d'être un peu trop tôt... Et j'essaie de le convaincre qu'un mois d'arrêt de plus peut améliorer l'état de santé et faire avancer la situation du côté travail. J'essaie de négocier quelques semaines de plus pour continuer mon travail de stratégie pour que « ça marche ». Que les médecins conseils ne prennent pas ombrages du fait que je les appelle en dernier, il m'arrive de les appeler en premier, j'essaie de montrer le travail de coordination que je fais autour d'une pré-reprise.*

*À ce stade, je prépare parfois le plan B en contactant le service qui nous aide pour les Travailleur Handicapé et qui dépend du PDITH et de la MDPH. Ils connaissent parfaitement les lois qui aident les personnes handicapées, et cela permet de consolider notre travail commun à tous (médecin, employeur, MDPH) de « Maintien dans l'Emploi ».*

*Non seulement, je passe près d'une heure de consultation la première fois avec la personne, mais tout le travail qui suit peut également prendre des heures. J'aime ce travail invisible, comme un jeu de stratégie, où je déploie mes savoir-faire au service des salariés malades.*

*Pour conclure, je rends hommage (pour une fois) aux employeurs modèles qui ont su accueillir après une maladie leurs salariés moins en forme qu'avant : ils savent que tomber malade est injuste et que reprendre son travail c'est reprendre une place, c'est construire sa santé, c'est contribuer à l'œuvre commune, c'est retrouver des possibles.*

*medecindutravail@free.fr - @sante\_travail (twitter)*